

REGLEMENT DE JEU CONCOURS

"Conservez vos avantages de membre Intel Technology Provider"

Ce jeu est organisé par **INTEL CORPORATION** (ci-après « Intel »), SAS au capital de 4.572.000 €uros inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 302.456.199 et dont le Siège Social se trouve Intel Corporation (UK) Ltd, Pipers Way, Swindon – Wiltshire, SN3 1 RJ GRANDE BRETAGNE.

Du 7 DECEMBRE 2011 AU 30 DECEMBRE 2011
SUR INTERNET UNIQUEMENT

Jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : **"Conservez vos avantages de membre Intel Technology Provider"**.

1. La participation à ce Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement.
2. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus, ou doivent avoir obtenu le consentement de leurs parents ou tuteur légal. Ne peuvent participer à ce Jeu-Concours les employés d'Intel Corporation US et de ses filiales, ainsi que leur famille ou personnes ayant directement participé à l'organisation de ce Jeu-Concours. Toute participation interdite sera considérée comme nulle.

Ce Jeu-Concours est uniquement ouvert aux personnes résidant en France métropolitaine. Ce Jeu-Concours est soumis à toutes les lois et règlements nationaux applicables.

Ce Jeu-Concours est régi par le droit français.

Le présent règlement est déposé chez la **SCP PINTUS - DI FAZIO – DECOTTE - DEROO**, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, **13 Rue Guillaumond**.

Le présent Règlement est également disponible sur le site www.reglement-jeux.fr

3. Pour participer à ce Jeu-Concours, les candidats devront se connecter sur le site: **<http://technologyprovider.intel.com/fr>**, puis remplir les conditions manquantes et nécessaires au maintien de leur statut de membre Intel Technology Provider et ce, avant le 30.12.2011.
Consulter la liste complète de critères sur : **<http://www3.intel.com/cd/channel/reseller/emea/fra/membershipresources/criteria/index.htm>**.
Le contact principal de chaque revendeur pourra vérifier sur le lien suivant que son entreprise a atteint les critères de reconnaissances Expert requis pour son statut de membre: **<http://expert.inteltechnologyprovider.com/dashboard/>** et vérifier dans sa fiche personnelle sur le site que la mise à jour de son profil a été faite et les données relatives à ses ventes saisies (**<http://www.inteltechnologyprovider.com/fr>**)
Ces membres seront éligibles au tirage au sort qui aura lieu le 13 janvier 2012 et dont le prix est un Ultrabook™ UX31 de la marque ASUS.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78 -17 du 6 janvier 1978, les participants au Jeu-Concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à **Intel Corporation 2 Rue de Paris Les Montalets 92196 Meudon Cedex**.

Vous pouvez consulter la Politique d'Intel en matière de traitement des informations nominatives sur **<http://www.intel.com/francais/sites/privacy.htm>**.

La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le joueur devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne d'Intel, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

UN TIRAGE AU SORT sera effectué le 13 JANVIER 2012 par Maître David DI FAZIO Huissier de Justice Associé – 13 Rue Guillaumond – 69440 MORNANT pour désigner **la société gagnante** parmi les sociétés participantes du jeu en ligne ayant rempli tous les critères nécessaires au maintien de leur statut de membre Intel Technology Provider.

Le lot sera adressé au Responsable de la société dans les 21 jours après le tirage au sort, à l'adresse enregistrée dans le profil de la société.

Les participants à ce Jeu-Concours acceptent qu'Intel publie le nom des gagnants.

4. La participation à ce Jeu-Concours est sans obligation d'achat.

Le concours est ouvert du **07/12/11 au 30/12/2011.**

Le tirage au sort aura lieu **le 13 Janvier 2011.**

Les gagnants seront avisés par téléphone et ou par courrier et ou par email dans les 21 jours qui suivent la clôture du jeu-concours. Les prix seront envoyés dans un délai maximum de 21 jours.

5. Intel Corporation ne pourra en aucun cas être tenu responsable des tests complétés non reçus en raison d'interruptions des connections Internet ou problèmes de communications, ou tout autre dysfonctionnement du réseau. En cas de profils complétés multiples ou de fraude, le participant sera exclu du Jeu-Concours.

6. **Ce Jeu-Concours est doté du prix suivant :**

- **Ultrabook Asus Zenbook UX31** d'une valeur de **1199€, doté d'un processeur Intel® core™ i7.**

Le prix s'applique uniquement au Jeu-Concours.

Le prix n'est pas cessible et ne pourra donner lieu à la remise de leur contre-valeur en argent.

7. Le gagnant reconnaît qu'Intel Corporation (US), tant la société mère que ses filiale, ses agences de publicité et de promotion, ainsi que tous leurs responsables, directeurs, employés, représentants et agents respectifs ne pourront en aucun cas être tenus responsables, à quelque titre que ce soit, en cas de préjudices, pertes, frais ou dommage de quelque nature que ce soit liés en tout ou partie directement ou indirectement à l'acceptation, la possession, la mauvaise utilisation ou l'utilisation d'un prix ou d'une partie d'un prix, ou résultant de la participation à ce Jeu-Concours.

8. Intel Corporation se réserve le droit de modifier le présent Règlement, de suspendre ou d'annuler à tout moment ce Jeu-Concours, sans préavis, pour quelque raison que ce soit. Intel Corporation ne s'engage pas à mettre pas à jour les informations contenues dans le présent Règlement.

Toute participation à ce Jeu-Concours est soumise à l'acceptation sans réserve et au respect du Présent Règlement par les participants.

9. Intel Corporation constituera le jury de ce Jeu-Concours et sa décision sera considérée comme finale et sans appel. Les prix finalement attribués sont déterminés par Intel Corporation, à sa seule discrétion. Intel Corporation n'entrera dans aucune correspondance relative à ce Jeu-Concours.

10. Au cas où les prix seraient imposables, il appartiendra aux gagnants d'aviser les autorités fiscales compétentes de leur pays. Intel Corporation (US), société mère et ses filiales ne pourront être tenues responsables en cas d'imposition ou de tout autre frais occasionnés par les prix reçus lors de ce Jeu-Concours.

11. Le Jeu-Concours se déroulera du **07.12.11 au 30.12.11.**

12. Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées.

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **Intel Corporation (UK) Ltd. Pipers Way, Swindon SN3 1RJ, Wiltshire, U.K.**

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement leur nom, prénom, adresse complète, le jeu concerné, et la photocopie de la facture détaillée de téléphone, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication.

- Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.
- La participation au jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de connexion seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Ce remboursement est limité à un seul par adresse email.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (**0.55 €uros**).

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **Intel Corporation (UK) Ltd. Pipers Way, Swindon SN3 1RJ, Wiltshire, U.K.**, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

La société promotrice de ce Jeu-Concours est **Intel Corporation (UK) Ltd, Pipers Way, Swindon – Wiltshire, SN3 1 RJ GRANDE BRETAGNE.**

Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **06 DECEMBRE 2011** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.